



Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap



Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements

- ★ Accueillir sans discrimination les personnes en situation de handicap au sein de nos formations
- ★ Informer le public sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation et sur les engagements pris en diffusant la présente charte sur notre site internet et notre extranet.
- ★ Rendre visibles et accessibles, dans nos programmes de formation, les informations relatives à l'accessibilité des formations et le contact direct de notre Référent Handicap
- ★ Disposer d'un Référent Handicap, qui en coordination avec l'équipe pédagogique, facilite l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations
- ★ Identifier les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap, mesurer leur faisabilité, les mettre en œuvre dans la mesure du possible.
- ★ Mobiliser l'équipe sur les questions relatives à l'accueil en formation des PSH

Notre politique Handicap est une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.



Missions de notre Référent Handicap

METTRE EN ŒUVRE UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En amont du parcours de formation

Afin de garantir un accueil adapté des personnes en situation de handicap (PSH), une procédure d'accompagnement individualisé est mise en œuvre.

Analyse des besoins et premier contact

Le Référent Handicap prend contact avec la personne concernée afin d'échanger sur sa situation et d'identifier ses besoins spécifiques éventuels : besoins pédagogiques, matériels, organisationnels ou techniques nécessaires au bon déroulement du parcours de formation. Cet entretien permet :

- ★ d'évaluer les conditions d'accessibilité de la formation
- ★ de présenter les aménagements et adaptations envisageables
- ★ d'anticiper les éventuelles difficultés
- ★ de définir les modalités d'accompagnement adaptées afin d'éviter toute rupture de parcours

Information et coordination des acteurs

Le Référent Handicap :

- ★ informe sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation
- ★ travaille en lien avec les référents handicap des entreprises clientes
- ★ contribue, avec ces derniers, au montage des dossiers administratifs utiles
- ★ accompagne à la mise en place du parcours le plus adapté en coordination avec l'ensemble des parties prenantes

Étude de faisabilité des adaptations

En collaboration avec les équipes pédagogiques dédiées, nous évaluons :

- ★ les possibilités d'ajustements pédagogiques
- ★ les adaptations organisationnelles (horaires, rythme...)
- ★ les adaptations matérielles et techniques
- ★ l'accessibilité des locaux et des outils numériques.

Les référents handicap des entreprises clientes demeurent les interlocuteurs principaux concernant la gestion financière des compensations et aménagements.

Validation de l'entrée en formation

À l'issue de l'analyse des besoins, le Référent Handicap évalue, avec l'ensemble des parties prenantes, la faisabilité des adaptations nécessaires à l'intégration de l'apprenant.

Nous confirmons ensuite à l'apprenant :

- ★ soit la possibilité d'intégrer la formation dans des conditions adaptées
- ★ soit, le cas échéant, les motifs empêchant cette intégration, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet de formation.



Pendant le parcours de formation

Mise en œuvre des adaptations

Les différentes parties prenantes mettent en œuvre les mesures validées permettant l'accès à la formation dans les meilleures conditions :

- ★ adaptations organisationnelles (horaires, rythme, pauses, durée de formation, etc.)
- ★ adaptations matérielles et logistiques permettant de faciliter l'accès aux contenus et aux outils de formation
- ★ aides techniques ou accompagnements individuels adaptés aux besoins de l'apprenant
- ★ adaptation des supports, méthodes et modalités pédagogiques

Accompagnement et suivi

Le Référent Handicap assure :

- ★ l'accueil et réalise un suivi régulier de la personne en situation de handicap concernant les éventuelles difficultés rencontrées au cours du parcours de formation
- ★ la coordination avec les référents handicap des entreprises clientes

Accessibilité pédagogique et numérique

Afin de favoriser l'accessibilité des contenus, l'organisme peut notamment :

- ★ utiliser des supports adaptés (typographie facilitante telle que Tiresias PCfont)
- ★ proposer des documents en version FALC (Facile à lire et à comprendre)
- ★ adapter les supports pédagogiques et les modalités d'évaluation
- ★ accompagner pour la prise en main des outils et ressources

Après le parcours de formation

Évaluation, bilan individualisé et accompagnement post-formation

À l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux apprenants. Ils sont libres d'y formuler toute remarque, observation ou suggestion qu'ils souhaitent partager.

Un bilan individualisé peut être organisé avec l'apprenant, le référent pédagogique et le Référent Handicap afin de recueillir leurs avis sur l'accompagnement, d'évaluer l'efficacité des aménagements mis en place, d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et de définir des pistes d'amélioration adaptées.

Nous veillons également à capitaliser sur les bonnes pratiques liées à l'accompagnement du handicap et orienter les apprenants vers des ressources complémentaires si nécessaire. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de l'accessibilité et de la qualité des parcours de formation.

ASSURER UNE VEILLE

Le Référent Handicap :

- ★ Identifie les acteurs et actualise les ressources disponibles
- ★ Capitalise les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- ★ Diffuse une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap
- ★ Oriente les personnes en situation de handicap vers les acteurs adaptés selon leurs besoins



INFORMER ET SENSIBILISER

Le Référent Handicap :

- ★ Est une personne ressource en interne sur la thématique du handicap
- ★ Informe de son rôle et de sa disponibilité
- ★ Communique pour sensibiliser les équipes pédagogiques

Référente Handicap AD ASTRA : **Tess Leandro** | tess.leandro@adastra.bzh

[Liste des associations spécialisées](#)